

Un village éphémère du pays d'Aix au XIII^e siècle : le Sambuc

A en juger par la liste des localités inhabitées établie à l'occasion de l'affouagement de 1400, le nombre des villages disparus en Provence au début du XV^e siècle — 141 — est considérable¹. Mais qu'étaient ces *loca inhabitata* avant leur désertion : villages, hameaux, écarts ? On ne saurait éluder la question fondamentale soulevée par G. Duby : « Qui se préoccupe de repérer les villages désertés, doit en premier lieu opérer parmi ces noms de lieu un tri sévère. Et d'abord se demander : qu'est-ce qu'un village ? »².

Parmi les cas les plus douteux au premier abord figure le Sambuc, un site de hauteur, écarté et peu hospitalier au sommet des bois de Concors entre Vauvenargues et Jouques. Tenu par les Baux en fief de l'archevêque d'Aix au XIII^e siècle, ce domaine passe, au début du siècle suivant, entre les mains du comte de Provence à la suite de difficultés financières de Hugues des Baux³. En 1307, Charles II en fait don aux dominicaines de Notre-Dame de Nazareth d'Aix⁴.

L'abandon était déjà très avancé en 1379, lorsque le maître rational Vêran d'Esclapon, enquêtant sur les droits de la reine Jeanne dans la vignerie d'Aix visite les lieux : « l'endroit est inhabité et il n'y a là qu'une

1. Arch. dép. B.-du-Rh., B 199, document analysé par G. d'ARCHIMBAUD et M. FIXOT dans *L'organisation de la campagne en Provence occidentale*, voir dans ce même numéro.

2. G. DUBY, *Démographie et villages désertés*, dans *Villages désertés et histoire économique*, Paris, 1965, p. 23.

3. L. BARTHELEMY, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux*, Marseille, 1882, n^{os} 355, 376, 427, 480, 515, 580, 657, 665, 671, 715, 717, 725-741.

4. Arch. dép. B.-du-Rh., 68 H I, f^o 105. Sur ce couvent, N. COULET, *Un couvent royal : les Dominicaines de Notre-Dame-de-Nazareth d'Aix*, dans *Cahiers de Fanjeaux*, t. VIII, 1973, p. 233-262.

tour avec d'autres demeures qui sont du monastère Notre-Dame de Nazareth d'Aix »⁵. Pour trouver une description antérieure, il faut remonter à 1305 et à l'enquête alors effectuée par le viguier et le clavaire d'Aix, à la suite de la mise sous séquestre des biens de Hugues des Baux⁶. Ce dénombrement recense au Sambuc un fortin et ses dépendances, soit trois condamines, une ferrage, trois terres, deux jardins, un pré et des vignes. Aucun autre immeuble qu'une grange qui voisine avec une aire et un déffens. Ce terroir n'est pas vide d'hommes : outre les mercenaires qui exploitent les biens énumérés ci-dessus, des gens de Vauvenargues, Jouques et Meyrargues tiennent des terres à tasque ou à facherie. Mais rien de tout cela ne fait un village, ni même un hameau.

D'autre part, les dominicaines ont recopié dans leurs livres de reconnaissance des aveux datant de 1308 à 1335. Ces documents recourent le témoignage de ces deux inventaires : le grand nombre des censitaires, l'occupation du sol au contact des forêts et des rochers et l'absence d'habitation ou de bâtiments d'exploitation autres que ceux du seigneur. Tout au plus, note-t-on, en 1335, la grange, cour et aire de Bertrand de Jouques dans son vallon de Regagnias⁷.

Avant le début du XIV^e siècle, les documents sont moins précis : il ne s'agit plus que de mentions occasionnelles du lieu du Sambuc désigné le plus souvent comme *castrum*, mais dénommé aussi bastide ou *fortalicium* à la fin du XIII^e siècle⁸.

Une enquête menée en 1327 par les fonctionnaires de la Cour des Comptes apporte une série de témoignages qui tendent à prouver qu'il y eut bien au Sambuc une véritable agglomération⁹. Elle rapporte une tradition locale qui semble digne de foi et qui, en expliquant les circons-

5. *Est locus inhabitatus et non est ibi nisi una turris cum aliis hospitiis que sunt monasterii Beate Marie de Nazaretho de Aquis*. Arch. dép. B.-du-Rh., B 7.

6. Arch. dép. B.-du-Rh., B 1419, f^o 25 v^o.

7. *Ibid.*, 68 H 6, f^o 7-10 v^o, 136-144.

8. Par exemple dans le registre *Thesaurus* de l'Archêvêché d'Aix (*ibid.*, I G 1) *castrum* de 1250 à 1274 (fol. 3 v^o, 17, 19, 45) *bastida* ou *fortalicium* en 1286 (fol. 29 et 43 v^o).

9. *Ibid.*, B 1108.

tances de la disparition de ce centre d'habitat, révèle un épisode inconnu des troubles du milieu du XIII^e siècle en Basse-Provence.



Le registre qui nous transmet le procès-verbal de cette enquête est malheureusement incomplet. En particulier, font défaut les toutes premières pages qui devaient préciser l'origine, l'objet de cette procédure inquisitoriale et le catalogue des points litigieux sur lesquels les agents de la Cour sollicitaient des témoignages. Le lecteur est condamné à lire : *supra primo titulo, secundo titulo, etc... interrogatus respondit* sans savoir quelle pouvait être la formulation de la question posée. La conclusion et la sentence manquent également.

L'enquête porte sur les limites du terroir dépendant de cette bastide : c'est sous ce titre qu'elle est répertoriée dans l'inventaire de la série B des archives départementales. Mais il ne s'agit pas uniquement de cela, et même il ne s'agit qu'accessoirement de cela. Le véritable objet du litige, qui survient peu après que les dominicaines d'Aix furent devenues propriétaires de la bastide, est le droit que détient le possesseur du Sambuc d'en interdire l'accès aux troupeaux extérieurs. La procédure fait suite, semble-t-il, à des agissements et des plaintes des gens de Meyrargues. Il convient donc de déterminer quel est le fondement juridique des prétentions des dames de Nazareth et de délimiter leur champ d'application. Un conflit, somme toute, assez banal. Mais au cours des interrogatoires, en même temps que l'on s'enquiert du nombre et de l'implantation des « termes » qui bornent le terroir, en même temps que l'on sollicite la mémoire des témoins pour contrôler l'ancienneté de ces limites, on fait en outre appel à leurs souvenirs pour prouver ou contester l'usage du droit alors mis en cause. Et c'est ainsi — du moins peut-on le supposer en lisant leurs dépositions sur le premier chef — qu'ils sont invités à dire ce qu'ils savent de l'ancienneté de l'occupation humaine sur ce terroir.

Le premier témoin, Bertrand Girmon, habitant de Vauvenargues, est âgé de 80 ans et jouit, à l'en croire, d'une mémoire sûre jusqu'à 70 ans. Il a vu des hommes habiter le Sambuc et cultiver les terres qu'ils avaient

dans ce « tènement » depuis bien quatre-vingts ans. Il cite les noms de quatre de ces individus et précise qu'ils habitaient en même temps Vauvenargues, village dont ils étaient originaires et qu'ils avaient planté des vignes au terroir du Sambuc. Lui-même, en ce temps-là, demeurait aussi au Sambuc avec son oncle. Il était alors tout jeune (*valde juvenis*) et gardait les troupeaux de ses oncles. Ce qui explique qu'il ait gardé une excellente mémoire des lieux et puisse se montrer très précis lorsqu'il définit la localisation des terres.

Parmi les noms de ces familles qu'il dit avoir habité le Sambuc, il y a quatre-vingts ans, il cite les Chabaud. Le témoin suivant confirme cette déclaration. Hugues Benoît, habitant de Meyrargues, âgé de plus de 70 ans, rapporte ce qu'il a entendu dire à son oncle Etienne Chabaud, de Vauvenargues : le Sambuc aux temps passés, était un village et portait le nom de village (*castrum*). C'est qu'alors, racontait son oncle, en ce temps-là, des gens habitaient au Sambuc. Et moi-même, lui avait-il dit souvent, j'avais là une maison qui m'appartenait, avec des champs, et des vignes que l'on nommait « les vignes des Chabaud ». Tous ces biens lui avaient été enlevés par le noble Bertrand des Baux, de son vivant seigneur du village de Meyrargues et de ce lieu du Sambuc. Commentant ce récit, le témoin ajoute que le territoire du Sambuc, bien qu'il fût soumis au même seigneur était distinct de celui de Meyrargues et avait ses limites propres. Lui aussi indique avec beaucoup de précision l'emplacement de ces terres. Une nouvelle question le conduit, vers la fin de sa déposition, à affirmer de nouveau l'existence d'un ancien village sur ce site. On lui demande s'il a vu des gens de Meyrargues chasser ou venir faire du bois dans les terres du Sambuc. Oui, répond-il, c'était du temps de Bertrand des Baux, seigneur de ce village (*cujus erat castrum seu bastidam de Sambuco*).

Un autre témoin confirme les déclarations de Bertrand Girmon sur les noms des familles des anciens habitants du Sambuc. Girmon avait également mentionné les Cornilhe. Or, Guillaume Guigues, de Vauvenargues, âgé de 80 ans, rapporte dans sa réponse à la première question : « il est exact qu'au temps où Bertrand des Baux était en vie, ce lieu du Sambuc était un village, et, dans ce village, habitaient Bertrand Cornilhe avec son père, et son frère, et son fils Pierre. Ils avaient planté en ce lieu des vignes

dont le seigneur se saisit ». Cette fois, l'enquêteur se fait plus exigeant et cherche à savoir quand a pris fin cet habitat de village. A la question : pendant combien de temps le témoin a-t-il vu ces gens faire résidence en ces lieux ? Guillaume Guigues répond : peu de temps. En effet, dit-il, le comte de Provence, au temps de la guerre de Marseille et dans les années qui précédèrent, voulait obtenir du seigneur Bertrand des Baux qu'il reconnût tenir ce lieu sous le *dominium* et le *segnoria* de la cour. Et il fit raser les maisons des habitants de cette localité en sorte que seul resta en place le château (*fortalicium*) du Sambuc. Cette dernière assertion lève — s'il en était besoin — toute ambiguïté sur le sens du mot *castrum* ici. Le témoin distingue nettement le village (*castrum*) du château (*fortalicium*). La suite de cet interrogatoire cherche d'ailleurs à élucider quelles relations unissent la maison forte et l'agglomération. A la question : « habitaient-ils en ce lieu en tant qu'employés et domestiques du seigneur de la bastide du Sambuc et sous quelle forme faisaient-ils ici résidence ? », le témoin répond que ces gens demeuraient là parce qu'ils avaient en ce terroir des vignes et des champs, comme il l'a dit auparavant. Ils faisaient là leur domicile et possédaient des maisons et c'est ainsi qu'ils faisaient résidence en ces lieux, eux et d'autres dont le nom lui échappe présentement. Il s'agit donc bien d'un *village* avec son *terroir*. L'histoire, qu'il rapporte lui aussi, de la vigne saisie par le seigneur, peut s'entendre en plusieurs sens. C'est soit une récupération par Bertrand des Baux d'une culture dérobée sur sa terre gaste, soit une usurpation de ce seigneur qui tente d'imposer son pouvoir sur le terroir conquis par le travail des paysans. Mais de toutes manières, la relation qui lie les habitants du Sambuc à Bertrand des Baux apparaît bien au travers de cette anecdote comme un rapport de tenancier à seigneur et non de mercenaire à maître. Ce témoignage enfin propose une date pour la disparition du village qu'il situe plus de 70 ans auparavant.

Les mêmes éléments sont repris par un autre témoin, issu du même village, et appartenant à la même génération : Raymond Truc, âgé de 80 ans. Il est exact, selon lui, que, voici 70 années, sinon plus, le lieu dit le Sambuc était un village, qu'on lui donnait ce nom et qu'un bon nombre de personnes y habitaient. Il cite trois noms des familles résidentes :

Cornillan (désigné sous des formes différentes, mais voisines par les autres), Bermond (qu'il faut sans doute identifier à Germon) et Pellicier. A nouveau, il affirme que ces gens « avaient là leurs maisons et leurs champs et faisaient résidence sur ce terroir sans être les salariés du seigneur ». Il donne des derniers jours du village une version qui concorde sur l'essentiel avec la déposition précédente, même si, dans le détail, elle en diffère sensiblement. Il a entendu dire que, comme le comte de Provence voulait obtenir de Bertrand des Baux qu'il reconnût tenir de lui ce village, ce seigneur fit raser les demeures des habitants sus-nommés. Alors, ajoutez-il, ces hommes transportèrent leur domicile à Vauvenargues.

Nous retrouvons encore ce même récit, ou plutôt une pure et simple confirmation de son contenu, dans la déposition d'Hugues Truc. Enfin, un dernier témoin, Etienne Guigue, résume à son tour, mais sans les prendre intégralement à son compte, ces propos des anciens. Il se souvient d'avoir entendu dire, voici une cinquantaine d'années par plusieurs vieillards de Vauvenargues, que la bastide du Sambuc avait été un village où des gens habitaient, et où notamment demeuraient les Cornilhan et leurs enfants. En revanche, les témoins les plus jeunes parmi les hommes de Vauvenargues cités pour déposer déclarent qu'ils ne savent rien à ce sujet. Et il en va de même des gens venus d'Aix, Jouques ou Rians.



Cette enquête nous transmet un récit qui repose pour partie sur des témoignages oculaires, pour partie sur des témoignages auriculaires¹⁰. Elle nous livre une tradition orale du village de Vauvenargues, saisie d'ailleurs à un moment où elle s'estompe. Les événements ainsi relatés ne sont attestés nulle part par aucune source écrite. Peut-on faire confiance à ces souvenirs et ces dires ? Quelle valeur accorder à ce récit issu d'une mémoire collective villageoise¹¹ ?

10. C'est-à-dire des témoignages qui communiquent un fait qui n'a pas été constaté et enregistré par le témoin lui-même, mais qu'il a appris par oui-dire. Sur la critique de la tradition orale on se reportera à J. VANSINA, *De la tradition orale. Essai de méthode historique*, Bruxelles, 1961.

11. On lira avec profit le récent article de Monique GRAMAIN, *Mémoires paysannes. Des exemples bas-languedociens aux XIII^e et XIV^e siècles*, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 83, 1976, p. 315-324.

Il n'y a aucune raison de rejeter a priori ces assertions. Les témoins n'ont aucun avantage, personnel ou collectif, à inventer cette histoire. Elle ne vient à l'appui d'aucun droit qu'ils pourraient revendiquer, d'aucune prétention qu'ils tenteraient de justifier. Leur déposition n'est donc pas déformée par l'intérêt. Elle ne l'est pas davantage par le délai de transmission du récit. Les faits rapportés ne se situent pas dans l'*in illo tempore* d'une tradition éternelle et vague et ne se réfèrent pas à des héros carolingiens ou à des sarrasins, bons sujets pour la fabulation. Seul, Raymond Truc se fonde sur une *fama* imprécise, les autres rapportent ce qu'ils ont entendu dire par un parent (oncle) ou par des vieillards du village, eux-mêmes témoins oculaires. Les locuteurs sont donc le premier (ou le second) maillon de la chaîne de transmission d'un récit portant sur un événement relativement récent qu'ils situent 70 à 80 ans plus tôt¹². Les possibilités de distorsion sont de ce fait réduites.

Une hypothèse n'est cependant pas à écarter, celle d'une légende étymologique inspirée par un relief ruinéiforme. Mais il est notable que les témoins ne se réfèrent jamais à un aspect du paysage pour illustrer leur thèse ou pour situer le village disparu. Leur mémoire des lieux est pourtant précise et détaillée comme le montrent leurs réponses concernant l'emplacement des termes. De surcroît, si le récit était né pour expliquer un détail d'un paysage familier, il serait encore connu des jeunes autant que des vieux, le site constituant un support et un relais de la transmission. Or, les vieux se souviennent, et la génération suivante n'a pas retenu cet épisode.

Rien ne s'oppose donc à ce que l'on soumette cet ensemble de dépositions à la grille d'un tableau qui nous permettra de mettre en évidence les convergences et les divergences des témoignages :

12. Guillaume Guigue et Bertrand Girmon parlent même de ce qu'ils ont vu, mais la distance par rapport aux faits rapportés laisse penser que ce souvenir visuel a été au moins rafraîchi par une tradition orale.

Éléments du récit	Témoins ¹³				
	1	2	3	4	5
Il y avait jadis un village au lieu dit le Sambuc		X	X	X	X
autour de la forteresse ou bastide	X	X	X		
qui seule subsiste aujourd'hui			X		
Quelques familles y résidaient et travaillaient	X	X	X	X	X
dont on peut citer les noms.	X	X	X	X	X
Originaires de Vauvenargues	X				
ils avaient planté des vignes	X	X	X		
dont le seigneur se saisit		X	X		
Ce n'étaient pas des mercenaires			X	X	
Le village fut détruit à l'occasion d'un conflit			X	X	
entre Bertrand des Baux et le comte de Provence			X	X	
provoqué par les exigences féodales du comte			X	X	
C'était vers le milieu du XIII ^e siècle			X	X	

Les témoins sont unanimes à déclarer que le lieu du Sambuc était autrefois habité par des gens qui y vivaient et cultivaient le sol. Ils peuvent citer le nom de ces familles. Cette agglomération est présentée en liaison avec une maison forte (*fortalicium, bastida*) dont Guillaume Guigue note qu'elle subsiste au moment où se déroule l'enquête (*fortalicium dicti loci de Sambuco solum remansit ibi*). L'interrogatoire conduit deux témoins à préciser le statut personnel des individus résidant au Sambuc : exploitants et non mercenaires. L'habitat est donc autre chose qu'une grosse exploitation domaniale.

13. 1 = Bertrand Girmon ; 2 = Hugues Benoît ; 3 = Guillaume Guigue ; 4 = Raymond Truc ; 5 = Étienne Guigue.

Trois témoins sur cinq mentionnent les vignes que ces familles cultivaient. Deux seulement rapportent que ce village fut détruit à l'occasion d'un conflit féodal. Un seul fait est rapporté par un témoin unique : Bertrand Girmon déclare que les habitants du Sambuc étaient à l'origine des gens de Vauvenargues qui semblent résider alternativement dans les deux localités.

Deux zones de divergence apparaissent :

1) Alors que les quatre derniers témoins affirment que le Sambuc était un village et que c'était là le nom sous lequel on le désignait, Bertrand Girmon n'emploie jamais le terme de *castrum*. Dans sa bouche, le Sambuc est tantôt *locum*, tantôt *tenementum*. Il évoque la seigneurie des Baux dans des termes qui accentuent le contraste entre le village de Meyrargues, chef de la seigneurie, et le lieu du Sambuc : *quando locus erat Bausencorum, ille qui dictum regebat faciebat caput suum in castro Mayranicorum*. Il faut remarquer toutefois que sa mémoire, « ferme jusqu'à 70 ans » est précise en ce qui concerne la géographie comme le montrent ses réponses sur les termes et leur implantation, ou les noms des familles habitant au Sambuc, mais qu'en revanche, cette exactitude fait place à un certain vague lorsqu'il s'agit des seigneurs du Sambuc (*illi qui regebant dictam bastidam, dominus dicte bastide, ille qui dictum locum regebat*). De même, les indications qu'il fournit au sujet d'une condamine, dont la possession est alors contestée au couvent de Nazareth, sont marquées par un contraste analogue entre la netteté des souvenirs concernant ce qui s'est passé depuis que les dominicains sont en possession du lieu¹⁴ et l'affirmation très rapide que cette condamine appartenait autrefois au seigneur de la bastide et maintenant au monastère. Il paraît mal connaître le temps des Baux. En revanche les témoins qui parlent du *castrum* sont tous des hommes qui démontrent une connaissance très précise de la famille des Baux entre 1250 et 1300.

14. *Multocius vidit eam cultivari et meti per familiares monasterii memorati et blada ejusdem portari ad bastidam Sambuci.*

2) Guillaume Guigue et Raymond True évoquent tous deux les circonstances de la disparition du village. La convergence de leur propos est sensible jusque dans le vocabulaire : l'un et l'autre lorsqu'ils parlent, même bien plus loin dans le texte de leur déposition, du Sambuc postérieurement à la période qu'ils assignent à sa destruction, disent *locum* ou *bastida* et non plus *castrum* comme dans les strates de leur discours qui évoquent ce lieu avant le milieu du XIII^e siècle. Mais alors que, pour l'un, l'auteur de la démolition des maisons serait le seigneur de Meyrargues, pour l'autre, le responsable serait le comte. Dans un cas, il s'agirait d'un geste de bravade, dans l'autre, d'opérations de représailles. Toutefois, ces deux témoins s'accordent sur les circonstances et la chronologie de l'incident : c'est sur l'interprétation et non sur le fait qu'ils divergent. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'ils errent tous les deux ; la destruction des maisons peut également s'expliquer par des motifs militaires : démolition préventive des bâtiments qui pourraient servir de points d'appui à l'adversaire lors d'un siège, ou tout simplement dégâts provoqués par un assaut contre la forteresse voisine.

Somme toute, ces discours s'avèrent cohérents et, dans l'ensemble, convergents. Reste à tenter une seconde épreuve en plaçant, en regard de ces propos, les informations dont on peut disposer par d'autres sources sur cette localité et ces seigneurs.

Le plus ancien maître du Sambuc que mentionnent les témoins est Bertrand des Baux que Bertrand Cornilha et Raymond True situent 70 ans et plus avant 1327, soit entre 1250 et 1260. De fait, le plus ancien texte conservé concernant le Sambuc est une transaction datée de 1250, conclue entre Bertrand et Gilbert des Baux, fils de Raymond. A cette date, Bertrand est en possession du Sambuc et Gilbert en revendique le tiers en même temps que des autres biens paternels¹⁵. L'accord qu'ils concluent trouve sa confirmation dans l'hommage que Bertrand prête en 1253 à l'archevêque d'Aix pour Eguilles, Puyricard, Meyrargues et le Sambuc¹⁶. Bertrand détient cette dernière localité jusqu'à sa mort survenue en 1266.

15. BARTHELEMY, *op. cit.*, n° 355.

16. *Ibid.*, n° 376.

Guillaume Guigue rapporte que, du vivant de Bertrand, la garde du Sambuc était confiée à Pons de Cadaval, mari de Sanxie, fille de Bertrand : « *qui dictum locum de Sambuco tenebat et tenuit quamdiu vixit ipse dominus Bertrandus.* » Il affirme que Cadaval qu'il désigne ailleurs comme *bajulus dicti loci* mettait en défens ce territoire. De même, Raymond Truc rapporte qu'il a vu Pons de Cadaval et sa femme, fille de Bertrand des Baux, *qui dictam bastidam longo tempore tenuerunt*. Quant à Hugues Benoit, à qui l'on demande comment il peut dire que le terroir du Sambuc était délimité et distinct des autres, il se réfère à un incident survenu du temps où Raymond des Baux, fils de Bertrand, administrait (*regebat*) ces lieux. Or, plusieurs documents recourent et confirment ces informations : une donation du 1^{er} Juin 1263 portant sur diverses terres au terroir du Sambuc cédées par Bertrand à sa fille naturelle Sanxie, épouse de Pons de Cadaval ; une autre donation du 10 Juin 1263, concernant les châteaux de Meyrargues et du Sambuc que Bertrand remet à son fils Raymond ; l'hommage enfin que Raymond prête à l'archevêque d'Aix pour ses biens à la même date¹⁷.

Cette donation, dont les dispositions sont reprises par Bertrand dans son testament en 1266 est faite au détriment d'Hugues, le fils qui, contre la volonté de son père, et malgré sa défense, a fait la guerre à Charles d'Anjou. Il faudra attendre 1286 pour que Hugues, réconcilié avec le comte, obtienne par sentence arbitrale un partage des biens paternels qui lui attribue Meyrargues et le Sambuc¹⁸. Il est curieux que les témoins soient muets sur cette période de l'histoire en ce domaine. Entre Raymond et le monastère de Nazareth, aucun fait n'est cité qui soit susceptible d'éclairer le problème soumis aux enquêteurs. Il y a là, entre 1263 et 1307, comme une zone d'ombre de la mémoire villageoise. Or, sur cette période, le registre *Thesaurus* de l'archevêché d'Aix est riche de détails. Les conflits qui opposent l'archevêque d'Aix et son vassal sont en effet incessants. Une longue série d'accusations portées contre Raymond lui reproche notamment d'avoir, en dépit de l'interdiction qui lui en fut faite, tenu sur le pied

17. *Ibid.*, n° 478, 480, cf aussi Arch. dép. B.-d.-Rh., 68 H, I, p. 105.
18. BARTHELEMY, *op. cit.*, n° 515, 665.

de guerre le *fortalicium* de Meyrargues, le *castrum* de Puyricard et la bastide du Sambuc *armis et hominibus munita* 19. Il aurait, en 1286, au cours d'un affrontement avec le prélat, détruit une trentaine de maisons au Puy-Sainte-Réparate et fait périr un homme à Meyrargues et un autre au Sambuc 20. Outre ces conflits, cette même période a vu Hugues entrer en lutte contre son frère 21. Ainsi, la phase de l'histoire du Sambuc qui s'ouvre après 1266 est-elle particulièrement et perpétuellement troublée ; circonstances peu favorables à l'activité agricole. On conçoit que les souvenirs susceptibles d'éclairer une question de droit foncier ou agraire datant de ce temps ne subsistent guère dans la mémoire, et que l'on recommence seulement à se référer à des gestes d'exploitation rurale à partir du retour au calme qui coïncide avec le transfert de la possession aux dominicains 22.

Cohérents et convergents, les témoignages recueillis en 1327 ne contredisent en rien ce que l'on peut savoir par d'autres sources sur l'histoire du site. Une prospection archéologique confirmerait sans doute leur contenu. En effet, les substructions d'une tour sont encore nettement visibles sur la crête qui domine le vallon où s'élève aujourd'hui le château du Grand Sambuc, au point géodésique 699. Des restes de construction émergent en contrebas, vers le sud. Il s'agit pour une part des ruines de la chapelle Saint-Lambert encore attestée au début du XIV^e siècle 23. Mais d'autres pans de mur pourraient correspondre au village disparu. Quelques tessons de poterie du XIII^e siècle ont pu être repérés au cours d'une rapide exploration du site 24.

*
**

19. Arch. dép. B.-du-Rh., I G I, fol. 29 sqq.

20. *Quod vos, seu vestri complices, interfecistis alium hominem apud bastidam de Sambuco.*

21. L. BARTHELEMY, *op. cit.*, n° 636-664, coups de main d'Hugues sur la bastide de la Durance.

22. Cf. *supra* note 14.

23. Compte de décimes de 1274 (Et. CLOUZOY, *Pouillés des provinces d'Aix, Arles et Embrun*, 10 A) ; Compte de décimes de 1351 (*ibid.*, 42 F).

24. Je remercie mes collègues et amis Gabrielle Demians d'Archimbaud et Michel Fixot qui ont bien voulu m'accompagner sur le site et m'éclairer de leurs observations.

Loïn d'écarter ces témoignages, il convient donc d'intégrer leur apport à l'ensemble du dossier documentaire pour tenter de reconstituer l'histoire de ce site.

A l'origine de ce centre d'habitat, une maison forte. L'enquête atteste la continuité entre le *fortalicium* qui subsiste en 1327 et celui qu'entouraient les maisons des habitants du milieu XIII^e. Ce fortin que l'on retrouve dans les enquêtes de 1305 est identique à la tour que mentionne Veran d'Esclapon en 1379, cette tour dont Jean le Fèvre signale en 1387 qu'elle est occupée par « aucuns rebelles »²⁵. Au XV^e siècle, la tour subsiste dans le vocabulaire : en 1429, les frères Garnier, d'Aix, s'associent avec un nourriguier pour exploiter « tout le labourage de la tour anciennement dénommée du Sambuc »²⁶. En 1448, Monnet Berenguier donne à rente à deux laboureurs une bastide et son affar au « lieu dit *la torre de Sambuc* »²⁷. En 1463, Jacques Laurent, laboureur d'Aix, prend à bail *bastitam et totum territorium turre castri de Sambuco*²⁸. Les mots sont l'exact reflet des choses : le texte d'un bail de 1438 concernant une partie de l'affar dit "la bastide du Sambuc", celle qui est du côté de Vauvenargues, délimite cette portion du terroir notamment par la crête rocheuse sur laquelle se trouve la tour²⁹.

De cette maison forte dépend un territoire déterminé. Le témoin qui se montre le plus évasif sur la forme d'habitat établie au Sambuc n'en parle pas moins du *tenementum* de cette bastide. Il en définit exactement les limites et confirme que, à l'intérieur de cet espace, lieu d'exercice d'un pouvoir, les maîtres de la bastide (*illi qui regebant bastidam*) avaient le droit d'interdire la pâture et le lignerage. Un autre témoin, Hugues Benoît, indique tout à la fois que Bertrand des Baux était seigneur de Meyrargues en même temps que du Sambuc et que le terroir de ce dernier *castrum* était distinct de celui de Meyrargues et possédait ses limites propres bien déterminées.

25. *Journal de Jean Le Fèvre*, éd. Moranvillé, Paris, 1887, p. 350 (30 mai 1387).

26. Arch. dép. B.-du-Rh., Aix Muraire, 141, fol. 9.

27. *Ibid.*, Aix, Muraire, 312, fol. 72.

28. *Ibid.*, Aix, Muraire, 325, fol. 127.

29. *Ibid.*, 68 H 12, fol. 51.

Meyrargues et le Sambuc sont fréquemment associés, non seulement dans les propos des témoins, mais aussi dans les textes, notamment dans les chartes de la fin du XIII^e siècle concernant Hugues des Baux. La bastide du Sambuc, au sud du terroir de Meyrargues fait pendant à celle qui s'élève à l'autre extrémité du finage, la *bastida versus Duranciam* que mentionne l'enquête de 1305³⁰. Ce dernier bâtiment, situé au centre d'un affar de taille modeste (20 éminées de terre, 60 souchoirées de prés, trois jardins) contrôle l'embarcadère du bac qui permet de traverser le fleuve, un passage sur lequel le seigneur de Meyrargues lève un pontonnage et un péage.

Comme la bastide de la Durance, celle du Sambuc est située aux marges du terroir, là où convergent les limites des terroirs communaux limitrophes, Meyrargues, Jouques, Peyrolles et Vauvenargues. Elle se dresse dans un tout autre paysage, montagneux, rocailleux, et surtout forestier. La plus vaste des condamines recensées en 1305 - 140 éminées - est sise au vallon des Massacans qui apparaît encore aujourd'hui comme un îlot de défrichement. Une autre condamine, d'une superficie de 50 éminées, est établie « sur la montagne du Ligourès ». L'inventaire établi en 1305 distingue parmi les terres dépendant du *fortalicium* celles qu'exploitent des fahiers de Vauvenargues et de Jouques qui doivent le 1/7^e de la récolte et les tenures aux mains des gens de Meyrargues qui sont toutes assujetties à la tasque. Cette redevance s'attache, on le sait, aux cultures dérobées sur la terre gaste³¹. Les confronts indiqués dans les reconnaissances des années 1308-1310 le confirment. Hugues Cornillan tient trois vallons au lieu dit Darboussière qui jouxtent une condamine des dominicaines et la terre gaste ; Pierre Rasel exploite une terre *supra Sambolam*, là où d'autre part s'étend une vaste condamine (50 éminées) de la bastide, à côté du bois (*juxta nemus*). Bertrand Borelli cultive une terre *in silva*³².

30. *Ibid.*, B 1419, fol. 23 v^o, 24.

31. E. BARATIER, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou*, Paris, 1969, p. 96-97.

32. Arch. dép. B.-du-Rh., 68 H 6, fol. 136, 137 v^o, 140. Le mot même de sambuc (= le surcau) indique assez la dominante forestière du paysage.

Comme l'autre bastide des Baux de Meyrargues, le Sambuc est un site de passage. L'enquête de 1305 indique les chemins d'Aix et de Rians comme confronts des condamines du seigneur. Les reconnaissances pour les dominicaines mentionnent d'autres voies se dirigeant vers Jouques, Meyrargues, Vauvenargues. Bâti au-dessus du col qui sépare les bois de Concors et la montagne des Ubacs, le fortin contrôle un étoilement de routes sur ces hautes terres écartées.

Une tour, un territoire à la fois distinct et lié à celui d'un village, un site d'extrémité de terroir, en liaison avec un passage, dans une zone sauvage à conquérir. Ce sont bien là les caractéristiques des premières bastides provençales, telles la bastide de *Monte Alvernico* près de Lagnes, celle de Tournefort aux environs de Rognes ou cette bastide de la Penne au terroir de Pélissanne récemment étudiée par M. Fixot³³.

Les bastides — le terme et la construction — apparaissent, semble-t-il, en Provence, dans la première moitié du XIII^e siècle. Six localités de ce nom — dont la Bastide des Jourdans — sont citées dans les Actes de Raymond Berenger V vers 1230³⁴. C'est de 1237 que date le premier acte faisant mention de la Tour de Sabran. Les deux bastides de Pélissanne, Gabardel et la Penne, sont respectivement citées pour la première fois en 1234 et 1246³⁵. Tournefort n'est pas attesté avant le début du XIII^e siècle et la *dinumeratio castrorum* de l'archevêché d'Aix³⁶. Le Sambuc ne figure pas sur cette liste, pas plus qu'il n'est inventorié dans l'enquête de Charles I^{er} de 1252. Cette dernière absence est explicable, puisque cette tour et ce terroir relèvent de la seigneurie de l'archevêque d'Aix et échappent

33. M. FIXOT, *La construction de châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XI^e au XIII^e siècle*, dans *Archéologie médiévale*, III-IV, 1973-74, p. 245-296. Sur Tournefort, M. COUET, *La région de Rognes, Tournefort et Beaulieu*, Paris, 1970 ; on ne peut suivre l'auteur quant à la datation de cette forteresse. Sur la Tour de Sabran, voir les textes publiés par P. PANSIER, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XI^e au XIX^e siècle*, t. II, p. 134-136, et M. HAYEZ, *Un codicille de Grégoire XI*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CXXVI, 1968, p. 223-230.

34. *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone, Alphonse II et Raymond Berenger V (1196-1245)*, édités par F. BENOIT, Paris, 1925, t. I, p. 307, 236, 307, 329, 330.

35. M. FIXOT, *art. cit.*, p. 254 et 257.

36. Arch. dép. B.-du-Rh., B 143, J.-H. ALBANES, *Gallia christiana novissima*, I, p. 22-24.

pent à la juridiction du comte. On comprend le silence de la *dinumeratio castrorum* si la datation de ce document, habituellement assigné au début du XIII^e est exacte. Il doit être antérieur à la fondation du Sambuc.

La date d'érection de cette maison forte est inconnue. Elle existe déjà en 1250 lorsque les fils de Raymond II des Baux transigent à son sujet³⁷. La tour qui s'élève sur l'arête rocheuse du bois de Concors appartient, sans que l'on puisse préciser davantage, à la première génération des bastides provençales.

C'est à cette période 1250-1260 que se rapportent les témoignages recueillis en 1327. C'est en ce temps que Bertrand Girmon a vu *habitatores in dicto loco qui habitabant et terras quas habebant in tenemento de Sambuco laborabant*. Ce témoin ajoute que *quiquidem habitatores erant similiter incole castrum de Valevayrenica et plantarant (sic) vineas etiam in dicto tenemento de Sambuco*. La distinction qu'il établit entre *habitatores* et *incole* semble bien voulue. On pense, pour éclairer cette opposition de termes, à la donation faite le 24 décembre 1239 par Raymond Berenger V à Bernard et Isnard d'Esparron du village détruit (*castrum dirrutum seu villam*) de Saint-Marc, concédé afin que *tu et tui possitis dictum castrum libere edificare et casare et casamentum donare omnibus personis ibidem habitare volentibus*³⁸. *Habitare* y est employé dans le contexte d'un acte d'habitation. *Incola* renvoie davantage à une installation enracinée. La déposition de Bertrand Girmon pourrait bien évoquer le début d'un peuplement : quelques familles aventureuses de Vauvenargues, poussées par le besoin de conquérir de nouvelles terres s'établissent à côté de la tour qui assure la protection des essarteurs³⁹.

Un village naît ainsi à l'ombre de la bastide. Ce n'est pas le seul cas dans la Provence à cette époque. La Bastide d'Esclapon, dans la baillie de Castellanne compte 18 feux en 1278 et 23 feux de queste en 1303, celle du

37. L. BARTHELEMY, *op. cit.*, n° 355.

38. BENOIT, *op. cit.*, p. 399-401.

39. Sur la conquête du sol au XIII^e s. en Basse-Provence, cf. l'article de Christine Martin dans ce même numéro.

Prévôt près de Barjols a 36 feux à la même date, celle de Pontevès est affouagée à 24 feux en 1315 ⁴⁰. On ignore la population du Sambuc avant sa destruction. Raymond Truc affirme qu'il y a vu un très grand nombre d'habitants (*habitatum erat a gentibus quamplurimis*), mais il ne cite pas plus de quatre familles. En recoupant l'ensemble des témoignages recueillis à Vauvenargues en 1327, on ne dépasse pas cinq familles.

Le Sambuc était donc une petite agglomération de constitution récente lorsque survient l'épisode qui interrompt brutalement sa croissance. Pour dater de ce fait, les témoins recourent à deux types de chronologie : l'appréciation en années et l'événement-référence ; plus de 70 ans et du temps des guerres de Marseille. Plus de 70 ans, cela nous reporte avant 1257, pour tenir compte de « *et ultra* », soit entre 1250, année de la prise de possession de Bertrand des Baux, et 1257. Quant aux guerres de Marseille, cette formule recouvre une période qui s'étend de 1247 à 1263. Mais on peut affiner sur ce point la chronologie. En effet, au cours de la *seconde* guerre de Marseille, à partir de 1261, Hugues, fils de Bertrand, s'est déclaré contre le comte de Provence et a fortifié contre lui Roquevaire. Ces faits nous sont connus par des documents qui insistent sur le fait que Hugues a agi ainsi contre la volonté de son père, lequel d'ailleurs le déshérita pour cela, et que Bertrand s'est au contraire comporté en allié du comte, obtenant le ralliement des habitants de Roquevaire ⁴¹. Son attitude valut à Hugues un long temps d'exil ⁴². Si donc le conflit entre le Comte et Bertrand a réellement eu lieu, on doit le situer plutôt au temps de la *première* guerre de Marseille, dans les années 1250-1257. On voit assez bien que Bertrand, instruit par l'expérience, ait, comme Barral des Baux, changé de comportement entre les deux phases du conflit. On conçoit en outre l'importance que le comte pouvait attacher à la route qui passe par Meyrargues, Vauvenargues et le Sambuc en un temps où le comté

40. E. BARATIER, *La démographie provençale*, Paris, 1961, p. 145 et 156. Sur la Bastide de Pontevès : Guillaume de JÉRPHANION, *L'évolution démographique dans la baillie de Barjols aux XIV^e et XV^e siècles : le cas de Pontevès*, p. 49, et son article dans ce même numéro.

41. BARTHELEMY, *op. cit.*, n° 464.

42. *Ibid.*, n° 1423.

de Forelquier constituait une zone de turbulence, d'irréducentisme et de menace⁴³.

Le village meurt au milieu du XIII^e siècle, au cours des luttes que Charles d'Anjou doit soutenir pour imposer son autorité. La bastide lui survit, avec sa réserve, ses terres fachières et ses tenures : l'enquête de 1305 en témoigne. Les troubles du XIV^e siècle disloquent ce nouvel équilibre. Le compte établi en 1399 par le prieur du couvent de Nazareth, Avignon Nicolaï, n'enregistre aucune rentrée provenant de ce domaine : en raison des guerres, personne n'ose se risquer à mettre ces terres en valeur⁴⁴. Un nouveau départ s'amorce dès l'année suivante : deux hommes de Vauvenargues se présentent pour prendre à rente le Sambuc, à raison de 12 éminées par an⁴⁵. Un contrat de 1407 confirme cette reprise. A cette date, quatre Aixois sont associés pour tenir cette bastide à ferme : un marchand, deux juifs et un laboureur. Ils disposent d'un train de labour, de six bœufs et se partagent un troupeau de 360 ovins et 360 chèvres⁴⁶. Redémarrage trop précoce, vite voué à l'échec. En 1423, un autre compte du prieur indique que l'on n'a pas pu trouver de fachier à cause de l'abondance des bêtes sauvages qui errent dans ces parages et surtout de la désertion du village de Vauvenargues. Jadis, les gens de cette localité avaient coutume de prendre ces terres à bail, aujourd'hui, on ne peut trouver personne qui accepte de cultiver le moindre lopin (*hodie non reperitur qui etiam unum passum de dicto territorio nulli cultivare*)⁴⁷. Le salut du domaine vient des nourriguiers aixois qui s'installent dans les années 30 du XV^e. En 1438, et sans doute avant, le terroir du Sambuc est divisé en deux exploitations distinctes. Les Garnier, Monnet et ses fils Jean et Bertrand, nourriguiers

43. Je dois cette observation à E. Baratier. Il subsiste toutefois une difficulté : le seigneur de Sambuc n'est jamais, dans aucun des actes d'hommage que nous possédons, vassal du comte, mais de l'archevêque d'Aix. Ce n'est qu'en 1291 que Charles II échange avec l'archevêque divers droits contre la seigneurie de Meyrargues et de Sambuc (L. BARTHÉLEMY, *op. cit.*, n° 717).

44. Arch. dép. B.-du-Rh., B 2617, fol. 9 : *nihil de agricultura dictarum terrarum quia propter guerras nullus audebat eas cultivare*.

45. *Ibid.*

46. Arch. dép. B.-du-Rh., Aix, Lombard, 39, fol. 10 : les associés sont Guillaume Aymeric, marchand, Vitalis Davin et Ysaquet Urgeri, juifs, et Isnard Boeri, laboureur de Pertuis habitant Aix.

47. *Ibid.*, B 2618, fol. 27 v°.

aixois, détiennent, depuis 1429, la part du domaine où se dresse toujours l'ancienne tour⁴⁸. Les Berenguier, Guillaume, nourriguier, et son fils, Monnet, fustier, occupent l'autre part sur laquelle Monnet bâtit une nouvelle bastide peu avant 1453⁴⁹. Les uns et les autres n'exploitent pas eux-mêmes ces terres qu'ils ont à ferme. Ils les arrentent à leur tour à des gens de Jouques, Peyrolles, ou à des cultivateurs aixois. Ainsi, au milieu du XV^e siècle, la tour, « affirmation monumentale d'une puissance locale »⁵⁰ et le village ont cédé la place à deux grosses fermes, relais de l'emprise foncière urbaine⁵¹.

Le Sambuc, *locum inhabitatum*, de 1400 est bien un village disparu, brutalement détruit dans les premières années de son développement. Mais l'épisode militaire du milieu du XIII^e siècle qui arrête net sa croissance n'explique pas tout. La lenteur de la reconstruction, les circonstances et les modalités de la renaissance du terroir montrent bien que ce coup fortuit des environs de 1250 a frappé un secteur trop fragile pour qu'une vraie reprise puisse se manifester. Cette fragilité procède des conditions physiques et de la situation de ce terroir. Tardivement conquise, cette zone ne fut occupée que de manière assez lâche, en un temps où la pression démographique poussait les habitants des villages voisins à élargir l'espace de leurs cultures et à créer de nouvelles communautés. Cette installation était trop peu enracinée pour parvenir à surmonter l'épreuve. Elle appartient à un type de villages disparus qui, généralement, ont été très tôt abandonnés : ceux qui avaient constitué la pointe avancée du mouvement de colonisation du sol dans les secteurs les plus ingrats du pays d'Aix.

Noël COULET.

48. *Ibid.*, Aix, Muraire, 141, fol. 9. Un acte de division de biens entre Jean et Bertrand en 1444 permet de connaître la composition de cette partie du domaine, 9 parcelles occupant au total 284 éminées (Laucagne, 120, fol. 32).

49. *Ibid.*, Aix, Laucagne, 162 non paginé, 17 avril 1453 : *partes in quibus non est diu ipse Monnetus edificavit bastidam de novo totam*.

50. M. FIXOT, art. cit., p. 283. M. FIXOT dans cette étude rejoint les conclusions présentées dans N. COULET et L. STOUFF, *Le village de Provence au Bas Moyen Age*, rapport présenté au colloque de l'I.R.M. à Sénanque en 1973, ronéotypé, à paraître dans *Annales E.S.C.*

51. Sur cette évolution des villages abandonnés, N. COULET, *Encore les villages disparus : dépeuplement et repeuplement autour d'Aix-en-Provence*, dans *Annales B.S.C.*, 1973, p. 1463-1483, et, dans un cadre géographique plus large, J.-M. PESEZ et E. LE ROY-LADURIE, *Le cas français, vue d'ensemble*, dans *Villages désertés et histoire économique*, p. 127-252.